



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

AVIS PUBLIC

**Règlement numéro 2022-456
édicte le Code d'éthique et de déontologie des employés
de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville**

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, le projet de règlement numéro 2022-456 édicte le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a été présenté.

L'adoption du règlement aura lieu le 4 avril 2022 à 20 h.

Résumé du règlement

Le *Règlement numéro 2022-456 édicte le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville* prévoit les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre d'employé de la Municipalité.

Le règlement 2022-456 remplace le règlement numéro 2012-401 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, adopté le 7 mai 2012.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 15^e jour du mois de mars 2022.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière